

La CFTC fait condamner Vallourec au TGI de Nanterre!

Vallourec ne respecte ni la loi ni ses engagements concernant les congés des cadres !

Chers collègues ,

Depuis leur élection en 2015, à plusieurs reprises, vos DP et RS CFTC ont demandé à Vallourec de respecter le droit du travail concernant les RTT et congés ancienneté cadres (accord 35 heures du 3 juillet 2000). En effet, chez Vallourec, plus un cadre est ancien, moins il a de RTT ! Vallourec retire ainsi illégalement jusqu'à 6 jours de congé par an à ses cadres.

Malgré de nombreuses demandes de notre part, la direction a toujours refusé le dialogue nous obligeant à demander à la Justice d'exercer son jugement.

Le Tribunal de Nanterre dans son arrêt du 28 novembre donne raison à la CFTC:

Les jours de congés ancienneté cadre ne doivent pas venir en déduction des RTT comme actuellement

La rétroactivité de la loi est de trois ans. Le montant dû par la société serait ainsi de **3 à 5 semaines de salaire** environ pour les cadres concernés.

Pour récupérer ces montants et rentrer dans vos droits, contactez vos représentants CFTC Boulogne :

Thierry Delcourt 06 07 53 48 52

Jean-Marc Colombier 06 87 01 77 88



**L'équipe CFTC continue le COMBAT
pour VOUS défendre et
sauver VOS EMPLOIS !**

**POUVOIR S'OPPOSER
TOUJOURS
PROPOSER**